

mouillées, soit par l'eau de pluie, soit par l'eau de mer, ils devraient faire dresser, par le conseil d'administration du bord, un procès-verbal pour constater ce fait; et je les préviens que le montant des dégradations survenues aux armes dont il s'agit par suite d'un défaut de soin dans leur placement à bord, ou qui ne pourraient être justifiées par la production du procès-verbal indiqué ci-dessus, serait imputé à leur compte.

MM. les Préfets maritimes et MM. les Gouverneurs des colonies voudront bien concourir, pour ce qui les concerne, à l'exécution de ces dispositions.

Salut et fraternité.

Signé: V. TRACY.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire archiviste des Établissements,
A. DE ST-AUBIN.

Le brig annexe *Ana* a été expédié, le 25 novembre, pour Valparaiso.

La corvette à vapeur le *Gassendi* est partie de Taïti le 14 décembre pour effectuer son retour en France.

Ce bâtiment ramène avec lui plusieurs officiers et employés de l'Établissement, ainsi que le cadre de la 12^e compagnie d'infanterie de marine et quelques malades de tous les corps.

La frégate la *Syrène* et l'avisos à vapeur le *Cocyste* sont expédiés à Nukahiva (Marquises) le 19 novembre, pour en rapporter le personnel et le matériel.

Le *Cocyste* rentre à Papeete le 17 décembre avec quelques objets de matériel de l'Établissement de Nukahiva.

La *Syrène*, la corvette l'*Alcmène* et la goëlette la *Papeete* mouillent en rade le 24 décembre, ramenant le personnel et le matériel des Marquises.